

JOURNAL DU

# FORUM

sur la Gouvernance Forestière (FGF)

PREMIER  
JOUR

## LES REFORMES DU SECTEUR FORESTIER PASSÉES AU SCANNER

13<sup>ème</sup> Forum sur la Gouvernance Forestière (FGF) / Brazzaville 23 et 24 Mai 2022



**Editorial**

# BIENVENUE À BRAZZAVILLE LA VERTE !

**Lilian Laurin BARROS**

Secrétaire Permanent du Comptoir Juridique Junior  
(CJJ) et Coordonnateur de la Plateforme pour la Gestion Durable des  
Forêts (PGDF)

**Ce 23 Mai 2022,  
s'est ouvert à  
l'hôtel Grand  
Lancaster à  
Brazzaville, le  
13<sup>ème</sup> Forum sur  
la Gouvernance  
Forestière (FGF).**



Ce forum a été organisé dans le cadre du projet PASGOF-SNOIE Congo financé par l'Union Européenne avec des contributions du programme du gouvernement britannique «Forest Governance Markets and Climate en partenariat avec le Ministère de l'Economie Forestière. Présidé par Mme Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo et l'Ambassadeur, et M. Giacomo DURAZZO Chef de la délégation de

l'Union européenne, le FGF 2022 a connu la participation de près de 200 personnes toutes parties prenantes du secteur forestier au Congo, dans le Bassin du Congo et au niveau international. Elles se recrutent entre autres parmi les organisations internationales, les organisations régionales et sous régionales, l'administration publique, le secteur privé national et international, la société civile nationale et internationale, les Communautés local et populations autochtones.







La première journée du Forum a été l'occasion de mettre à l'honneur un panel de haut niveau axé sur le processus de réformes du secteur forestier en République du Congo. Les sessions en plénière ont permis aux participants d'échanger entre autres sur la mise à jour du FLEGT et les processus régionaux de gouvernance forestière, la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts du bassin du Congo par l'initiative « *Zéro Déforestation* » et le Suivi indépendant des forêts notamment en termes de mise à jour et orientations futures.

Il est important de relever que cette 13<sup>ème</sup> édition du Forum sur la Gouvernance Forestier, se déroule à un moment où la République du Congo dispose désormais d'une Stratégie Nationale de l'Observation Indépendante Externe (OI) (OI Mandaté et OI non mandaté ou externe), qui, a été validé par les acteurs nationaux. Ce document fondamental pour la coordination de l'OI en République du Congo a été élaboré par Comptoir Juridique Junior (CJJ) et le Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) sous la facilitation technique des organisations Forêts et Développement Rural (FODER) et Centre for International Development and Training (CIDT). Dispo-

sée donc d'un cadre stratégique permettra au Congo de mieux coordonner les activités d'Observation Indépendante Mandaté et non mandaté. Ceci pour une meilleure collaboration et contribution des deux approches d'observation indépendante au secteur forêt à travers la génération des données de qualité sur le secteur forestier, la gouvernance forestière et les changements d'affectation des terres forestières.

Cette première journée du Forum s'est déroulée dans une ambiance fraternelle, amicale et de manière active. J'ai vu des participants en plein activités de networking, de réseautage, nous avons eu les premières occasions de partage à travers les travaux en groupe et d'importantes recommandations ont été formulées. Ce premier numéro du « Journal du Forum », est pour nous un document de partage du contenu des échanges fructueux que nous avons eu au cours de la première journée...

***Bonne Lecture !***



# CE QU'ILS ONT DIT À L'OUVERTURE



**Madame Rosalie MATONDO,**  
Ministre de l'Economie Forestière de la  
République du Congo

« nous pouvons nous rendre compte de ce que le cadre juridique congolais actuel lié aux forêts, élaboré selon un processus participatif, ne laissant aucune partie prenante de côté, place la bonne gouvernance au cœur des enjeux de l'heure, et réserve une place de choix à la société civile, reconnue comme l'un des acteurs majeurs de garantie de transparence dans le cadre de la gestion durable des forêts et écosystèmes associés. A cet égard, loin de se limiter à rechercher les faiblesses dans la mise en œuvre des lois et règlements par les services habilités, la société civile se devrait d'être davantage proactive et s'activer aux côtés des gouvernants pour sensibiliser, informer, œuvrer à la recherche des solutions, à la mise en œuvre des actions et relayer le plaidoyer des politiques relatif à la mobilisation des financements »

Les efforts conjoints fournis, à travers une coopération UE-Congo dynamique dans le secteur forestier, ont déjà conduit à l'atteinte des résultats encourageants. Je pense notamment au développement d'un Système Informatisé de Vérification de la Légalité des bois (SIVL), qui va nous permettre, une fois déployé, de disposer de données sûres et garantissant toute la transparence requise. Notons également, avec satisfaction, le renforcement de la contribution des organisations de la société civile, des peuples autochtones, des communautés locales mais également du secteur privé à l'amélioration de la gouvernance forestière, la gestion durable, inclusive et plus transparente des forêts



**Giacomo DURAZZO,**  
Ambassadeur de l'Union Européenne en  
République du Congo

# CE QU'ILS ONT DIT À L'OUVERTURE (SUITE)



en République du Congo. Mais nous devons poursuivre notre travail pour parvenir à l'étape de contrôles toujours plus robustes, d'un secteur privé pleinement respectueux du cadre réglementaire national en vigueur, d'une parfaite coordination interministérielle,

etc. En bref, pour parvenir à une gouvernance et une exploitation forestière durable, dont les bénéfices seront partagés avec les communautés locales et populations autochtones qui en dépendent >>



Au début de l'année dernière, le Ministre et l'Ambassadeur de l'UE au Congo ont lancé deux projets indépendants de surveillance des forêts en République du Congo pour soutenir l'OIF mandatée et l'OIF non mandatée. Le CAGDF a démontré sa pertinence dans le soutien des actions du gouvernement par le biais de l'observation forestière mandatée, avec plus de 15 ans d'expérience et bénéficiant d'un soutien dans le cadre du projet CV4C financé par l'UE et FCDO. Avec l'appui de FCDO, nous avons initié le processus initial de développement du nouveau programme SNOIE avec notre partenaire régional FODER Cameroun et aujourd'hui, ce projet complète les efforts de CAGDF en tant qu'OI mandaté. Cette complémentarité est déjà démontrée dans le développement d'une stratégie nationale pour l'OIF qui est en bonne voie pour la certification. C'est une preuve tangible que le Congo est vraiment un leader qui pousse à une gestion forestière inclusive et transparente. Nous travaillerons ensemble pour obtenir la certification ISO 9001 pour les deux types d'OIF et ainsi améliorer encore la qualité de l'OIF et sa contribution à la gestion durable et inclusive des forêts en République du Congo.>>



**Professeur Philip Dearden**  
Représentant de l'Université of  
Wolverhampton



# PANEL DE HAUT NIVEAU

## *Les processus de réformes du secteur forestier en République du Congo revisités*

L'objectif principal de ce panel de haut niveau, a été de donner l'occasion aux parties prenantes de revisiter le processus de réformes en cours dans le secteur forestier en République du Congo notamment, la vision et les orientations stratégiques du gouvernement, les défis et difficultés rencontrées, les besoins et perspectives pour l'avenir. Lors de ce panel, l'occasion a été donnée au Gouvernement congolais, représenté par M. Pierre TATY, Directeur de Cabinet, agissant au nom et pour le compte de Son Excellence Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie forestière, de présenter les processus de réforme en cours dans le pays, sa vision ou orientations stratégiques, les défis/ difficultés rencontrées, et les perspectives pour l'avenir.

## **MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE**

Principaux défis du secteur forestier en RC :

- L'aménagement des concessions forestières,
- L'augmentation et la diversification des recettes,
- La lutte contre le changement climatique et la valorisation des paiements pour les services écosystémiques.

### **Processus de réformes en cours**

- La publication de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier et de ses principaux textes d'application en cours



d'élaboration dans le cadre d'un Groupe de Travail Multi-acteurs mis en place par note de service de Madame la Ministre,





- La Loi sur la Faune et les Aires protégées en cours de révision et du Projet de Loi portant partage de production des grumes, principale innovation de la Loi 33.

### **Perspectives**

- Parachever tous les plans d'aménagement des concessions forestières d'ici 2025 afin de faciliter entre autres la mise en place des Fonds de Développement Locaux,

- Finaliser les textes d'application du code forestier essentielle pour assurer la mise en œuvre optimale de la loi 33 et l'implémentation du Système de Vérification de la Légalité,
- Promouvoir le développement des plantations forestières et la valorisation des crédits carbone - Renforcer des capacités de l'ensemble des acteurs,
- Renforcer des capacités de l'ensemble des acteurs.



## **UNION EUROPÉENNE**

Domaines d'intervention stratégiques de l'UE en République du Congo :

- Gouvernance économique et transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée
- Gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Démocratie, droits Humains et gouvernance participative.

### **Programme en cours**

- L'UE a adopté, en fin d'année 2021, son Programme indicatif multi annuel (PIM) 2021-2027 pour la République du Congo avec une première tranche de financement de 73 millions d'EUR (48 milliards FCFA) pour la période 2021-2024, visant à renforcer la coopération bilatérale et faire progresser les intérêts communs de l'UE et du Congo dans les domaines susmentionnés,
- Plusieurs programmes et processus dont l'objectif est de soutenir les réformes du secteur forestier et d'améliorer la gestion durable des écosystèmes à l'instar

du processus APV-FLEGT, CAFI auquel l'UE apporte une forte contribution financière, et des programmes tels que le Programme ECOFAC, le Programme d'Appui à la gouvernance forestière, le programme gestion durable de la faune sauvage.

### **Perspectives**

- Soutient à l'accélération de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT afin d'aboutir à termes, à la délivrance des autorisations FLEGT,
- Approche de l'UE résolument tournée vers le partenariat. A ce titre, une initiative phare appelée « Partenariat pour les forêts » est envisagée. Les partenaires européens agiront ensemble afin d'avoir un impact transformateur sur les politiques et les actions du gouvernement congolais en matière de gestion durable des ressources forestières. Le Partenariat pour les forêts a en effet pour ambition d'améliorer la coopération sur les aspects liés aux forêts de la République du Congo, tels que la gouvernance forestière, le développement d'une économie forestière durable et créatrice d'emplois, et la préservation de la biodiversité.





## SECTEUR PRIVE

### Engagements

- Engagées dans le processus d'aménagement durable des concessions forestières depuis l'année 2000. Ces travaux, estimés à 2000 FCFA l'hectare, ont été entièrement financés par les sociétés forestières,
- Les plans d'aménagement élaborés, d'une superficie de 8,4 millions d'hectares, soit 59% de la superficie totale des forêts concédées, constituent des outils indispensables à la gestion durable des forêts et ont permis la certification des concessions forestières, avec 4 millions d'hectares de forêts certifiés principalement sous le standard Forest Stewardship Council (FSC).

### Difficultés

Superpositions des Unités Forestières d'aménagement avec des permis miniers qui mettent à mal, dans certains cas, les plans d'aménagement.

- Retard accusé dans l'institutionnalisation du module fiscalité du SIVL.

### Perspectives

En termes de perspective, le secteur privé a l'espoir que sa contribution sur l'étude sur les modalités de partage de production sera prise en compte, de manière à mettre en place des dispositions légales sur le partage de production au mieux des intérêts des deux parties.

## SOCIETE CIVILE

### Recommandations :

- Prise en compte des droits des communautés locales et autochtones dans la gestion des aires protégées, la participation des communautés à la prise de décision dans les processus politiques, l'accès aux ressources et le partage des bénéfices qui en découlent,
- Garantir une large participation des parties prenantes marginalisées afin d'améliorer à la fois le contenu des réformes et la probabilité que celles-ci puissent être mises en œuvre efficacement. En effet, l'implication des personnes les plus susceptibles d'être affectées par les réglementations révisées apporte de nouvelles perspectives sur les réalités du terrain, qui peuvent éclairer les réformes.
- Un soutien doit être fourni aux groupes



marginalisés et à ceux qui risquent le plus d'être exclus de la gestion des forêts car « il n'y a pas de durabilité sans que les CLPA ne bénéficient de revenus tangibles.





# MISE À JOUR SUR LE FLEGT ET LES PROCESSUS RÉGIONAUX DE GOUVERNANCE FORESTIÈRE

## *Systeme de Vérification de la Légalité (SVL) où en est-on ?*

### *En République du Congo*

Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) entré en vigueur le 1er mars 2013, le Congo a développé un logiciel qui est un outil robuste de vérification de la légalité et de la traçabilité de bois. Dénommé **Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)**, il a été en novembre 2017, hébergé au Datacenter du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) en République du Congo (RC).

En Juin 2018, le 9ème Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV décide de déployer le SIVL par module. Par la suite, formation des utilisateurs sur le SIVL aux modules Gestion des comptes et fiscalité forestière a été organisée du 12 au 23 juillet 2020. Courant 2022 les deux parties (Congo et Union européenne) ont résolu de mettre en service le module fiscalité. Bien avant, il s'est tenu une formation des utilisateurs sur le module légalité et les sous modules infraction et Permis Spécial (PS), d'octobre 2020 à juillet 2021.

A ce jour quels sont les atouts, défis et attentes pour le déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) en république du Congo.

### *Atouts :*

- Le cadre juridique actuel a été amélioré en prenant en compte les aspects de l'APV/FLEGT
- L'uniformisation des procédures de contrôle de 1er niveau de vérification de la légalité
- Mise en cadence d'un processus multipartite dans la gestion forestière, avec la participation de toutes les parties prenantes.





### **Défis :**

- Renforcer les capacités des parties prenantes (administrations publiques impliquées, secteur privé et société civile) sur les thématiques découlant de l'APV
- Mobiliser les moyens financiers et matériels pour la mise en œuvre effective de l'APV/FLEGT
- Achever les formations des utilisateurs sur le SIVL, notamment le module traçabilité
- Mettre en service les modules légalité et traçabilité
- Délivrer les Certificats de Légalité (CL) et les Autorisations FLEGT (AF)

### **Attentes :**

- L'acquisition des serveurs, certificat, antivirus et licences pour la version de production du SIVL ;
- Coaching des DDEF et des entreprises forestières pendant la mise en service des modules fiscalité, légalité et Permis Spécial du SIVL ;
- Formation sur les modules Fiscalité et Légalité du SIVL, au bénéfice des huit (08) entreprises forestières absentes aux campagnes de formation ;
- Connexion des DDEF en fibre optique ;
- Dotation de la CLFT et des DDEF en matériel pour utiliser le SIVL ;
- L'opérationnalisation de tous les modules du SIVL.

## **En Côte d'Ivoire**

### **Acquis**

- **Implication des parties prenantes et amélioration de la clarté de la Loi**
  - Réforme légale et réglementaire inclusive et participative
  - Contribution à une meilleure cohérence du cadre juridique et réglementaire du secteur forestier (CIFOR, 2021)
- **Amélioration de traçabilité du bois**
  - Développement d'une plateforme numérique de vérification de la légalité et de la traçabilité (SNVLT) et d'une application mobile de collecte des données d'exploitation forestière ([www.boislégal.ci](http://www.boislégal.ci))





- **Amélioration de la formalisation du marché national du bois**
  - Etudes de caractérisation des acteurs du marché
  - Accompagnement des artisans du bois à la formalisation
  - Proposition de réformes en faveur de politique publique d'achats de bois légal
  - Amélioration de la transparence
  - Mise en ligne des procédures et informations générées dans le secteur forestier
  - L'Observation indépendante des forêts

## **Défis**

### **Poursuite des travaux sur les grilles de légalité**

- Finaliser le processus de réforme réglementaire par la prise des textes restants ;
- Accompagner et suivre la mise en œuvre des dispositions telles que l'identification des propriétaires forestiers et l'enregistrement des forêts et les accords avec les exploitants forestiers ;
- Identifier les mesures incitatives le long de la chaîne de valeur pour encourager la protection des forêts et la reconstitution des ressources forestières ;

### **Système de Vérification de la Légalité du bois**

- Disposer d'un système fiable de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois à partir du SNVLT ;
- Inclusion du marché national;

### **Amélioration de l'information et de la transparence forestière**

- Publication des informations et documents disponibles
- Poursuite de l'OI
- **Maintenir l'implication et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes pour la mise en œuvre des prochaines échéances**

### **Prochaines étapes**

- **Juillet 2022 : Paraphe de l'APV et ses annexes**
- **Octobre-Novembre : Pré-CCMO**
- **Novembre-Décembre : Signature**
- **2023 : Ratification et Mise en œuvre**







# **Approches régionales pour la gouvernance forestière, la conser- vation de la biodiver- sité et la lutte contre le changement clima- tique dans l'espace COMIFAC : Les ac- tions, résultats obtenus – Défis et perspectives**

---

Dans le cadre de mise en œuvre des approches régionales pour la Gouvernance Forestière en Afrique Centrale la COMIFAC mène plusieurs actions notamment en matière de renforcement des capacités et harmonisation, de gestion durable des forêts, de conservation de lutte contre la pauvreté. Plusieurs de ces actions ont permis d'obtenir des résultats probants, mais y a encore des défis à relever.



## APPROCHES RÉGIONALES POUR LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE EN AFRIQUE CENTRALE LA COMIFAC



### En matière de renforcement de capacité

<i>Actions</i>	<i>Résultats</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et animation groupes de travail thématiques (GTBAC, GT Climat, GTGF, SGTAPFS...)</li> <li>• Adoption et internalisation au niveau national des instruments juridiques, politiques et techniques d'orientation pour la GDF (Directives, Accords, etc.)</li> <li>• Elaboration des rapports périodiques sur l'Etat des Forêts</li> <li>• Elaboration des rapports périodiques sur l'Etat des Aires Protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de positions communes lors des dialogues internationaux</li> <li>• Renforcement des capacités des institutions de formation (RIFFEAC)</li> </ul>

### EN MATIÈRE DE GDF

<i>Actions</i>	<i>Résultats</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature des conventions internationales majeures sur l'environnement</li> <li>• Reformes des politiques et législations forestières et environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation et classement de 46% de la superficie de forêt dense humide en concessions forestières et aires protégées</li> <li>• Mise sous aménagement de 22% de la superficie des forêts de production du Bassin du Congo (30 millions ha de concessions avec des plans d'aménagement)</li> <li>• Certification des concessions forestières : Environ 6,3 millions d'hectares de forêts certifiées dont environ 5 millions ha FSC</li> <li>• Promotion de la bonne gouvernance forestière : observateurs indépendants contrôle forestier, signature des APV/ FLEGT</li> <li>• Diminution du taux de déforestation et de dégradation (0,17% entre 2005-2015)</li> <li>• Création d'un Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (Gouvernance des données for)</li> </ul>





### En matière de conservation

Actions	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et gestion complexes d'aires protégées transfrontalières (TNS, TRIDOM, Lac Télé-Lac Tumba, BSB Yamoussa, Mayumba-Conckouati)</li> <li>• Elaboration des stratégies sous-régionale et nationales d'accès et partage des avantages (APA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des Aires Protégées au niveau régional : environ 80 millions ha, soit 14,8 % des terres et 5 % de la zone économique exclusive (ZEE) marine</li> </ul>

### En matière de lutte contre la pauvreté

Actions	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la foresterie communautaire et communale</li> <li>• Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétrocession d'un pourcentage de taxes forestières aux collectivités locales et communautés</li> <li>• Construction des infrastructures et équipements au profit des communautés (Centres écologiques, Antennes multifonctionnelles, forages d'eau, salles de classe, etc.)</li> </ul>







## Les défis et perspectives

### DÉFIS

- Exploitation artisanale
- Agriculture itinérante sur brûlis
- Transhumance transfrontalière
- Braconnage, criminalité faunique
- Insuffisance de financement durable
- Capacités des ONG et des organisations communautaires locale insuffisantes
- Insuffisance de données, de suivi et d'évaluation
- Activités extractives, agro-industries
- Conflits armés

### PERSPECTIVES

- Maintien de l'intégrité des écosystèmes : gestion durable et concertée des aires protégées, lutte contre le braconnage, ...
- Promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles : développement concerté de plan d'affectation des terres, accompagnement des initiatives de développement local ...
- Prise en compte suffisante des spécificités des pays d'Afrique Centrale à faible couvert forestier ;
- Élaboration d'une politique forestière régionale ;
- Internalisation des directives et autres instruments normatifs
- Reformes des politiques forestières et environnementales

Concernant les approches régionales pour la lutte contre les Changements Climatiques Afrique Centrale, la COMIFAC a mené des actions telle que :

- La création et animation du groupe de travail Changement climatique
- Le Projet régional REDD+
- La préparation des notes de position commune pour la sous-région à défendre pendant les différentes sessions de la COP Climat
- L'accompagnement des pays membres dans l'élaboration des déclarations politiques.
- Le développement des projets REDD+
- La participation au processus de mobilisation des fonds GCF à travers le projet Readiness, etc.

### Richesses de la biodiversité

- Plus de 50% de la faune africaine
- Plus de 10 000 espèces végétales dont 3 000 spécifiques à la région
- Plus de 665 espèces d'oiseaux dont 36% sont endémiques
- 400 espèces de mammifères dont des espèces phares: Gorilles, chimpanzés, bonobos, éléphants





## Session 2:

---

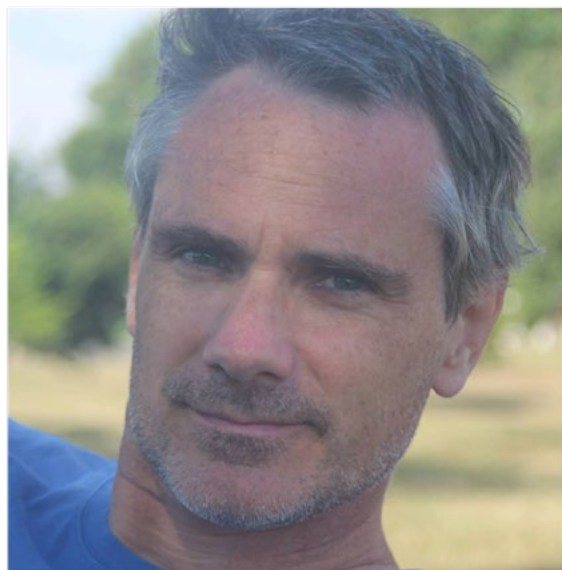
# LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO PAR L'INITIATIVE « ZÉRO DÉFORESTATION »

---

**« Le nouvel objectif « zéro déforestation » offre l'occasion de réfléchir à de nouvelles formes de gouvernance »**

### **Quel est l'évolution du secteur cacao au Cameroun à ce jour ?**

Secteur cacao au Cameroun a une gouvernance en forte évolution depuis 20 ans. Il fait face à une dérégulation majeure du secteur depuis 25 ans, qui s'est traduit par un doublement de la production, mais une baisse de la qualité des fèves. L'on a aussi observé une réorganisation de la filière. Ainsi, les coopératives couvrent moins du tiers des échanges tandis que les acheteurs informels ont proliféré, les services publics déconcentrés n'ont plus les moyens de soutenir les petits producteurs et deux multinationales achètent plus de la moitié des fèves. La certification (RA-UTZ) prend un essor important. Elle est, mise en œuvre par les firmes multinationales dominantes et est le seul système en mesure de tracer (Mass balance) l'origine des fèves et la principale intervention d'appui (technique et financier) aux producteurs...



---

**Dr. Guillaume LESCUYER**  
CIRAD de Montpellier - Unité de recherche  
Forêts & Sociétés - Associé senior au CIFOR  
dans l'équipe VFI.

---



## **La certification est une solution efficace alors...**

La certification, une solution efficace mais partielle. La certification du cacao concerne un quart de la production nationale et quelque 90 000 petits producteurs. Il existe une corrélation positive entre le niveau de profit moyen d'un producteur de cacao et son implication dans un processus de certification. La certification privée est devenue le principal mécanisme de soutien aux petits exploitants. Elle ne peut plus être considérée comme une simple approche complémentaire à l'action publique. Mais 200 000 producteurs de cacao ne bénéficient pas de ce mécanisme en raison de l'âge de leurs plantations, de la petite taille de leurs parcelles, de leur isolement et de leurs ressources matérielles limitées. Le prix et la prime du cacao certifié sont trop faibles pour convaincre les producteurs d'investir dans l'amélioration de leurs méthodes de production.

## **Quelles formes d'hybridation des gouvernances publique et privée pour le bois et le cacao ?**

La certification présente un avantage important pour les exploitants en offrant un prix d'achat plus élevé et en améliorant l'efficacité de la production grâce à un soutien ciblé en termes de formation, d'équipement et d'intrants. A ce jour, les engagements de légalité/durabilité/zéro déforestation ne peuvent être respectés sans une forte implication du secteur privé. Mais la certification présente encore des lacunes importantes, en termes de traçabilité ou de création d'un système de production à deux vitesses. D'où une reconnaissance limitée par les autorités publiques : une combinaison d'interactions indifférentes et symbiotiques entre les systèmes de gouvernance étatiques et non étatiques

## **Quelles leçons en tirer pour définir et participer à la lutte contre « déforestation importée » ?**

Le nouvel objectif « zéro déforestation » offre l'occasion de réfléchir à de nouvelles formes de gouvernance où l'État se concentre sur



certaines fonctions régaliennes tandis que d'autres acteurs privés se voient déléguer certaines tâches pour lesquelles ils ont démontré leur efficacité. Une articulation entre instruments publics et privés qui est prévu dans le draft du Règlement européen sur la déforestation importée, mais, qui est sous deux contraintes : (i) les Négociations (tardives...) avec les pays producteurs : ex « cocoa talks » au Cameroun, (ii) les standards de durabilité ne répondent qu'imparfaitement à l'objectif « zéro déforestation ». Tout ceci avec pour résultat probable : des formes nouvelles de régulation publique-privée des filières agricoles et forestières extraverties, qui vont dépendre : (1) du cadre légal et sa mise en œuvre, (2) des stratégies des firmes impliquées, (3) de la qualité des standards privés, (4) du rapport de force commercial avec les marchés des pays occidentaux, (5) des perspectives d'autres marchés demandeurs (mais à quelles conditions ?).

**Le contenu extrait de la présentation de Guillaume Lescuyer, CI-RAD, faite au cours du 13eme forum sur la gouvernance forestière.**





## Session 3: \_\_\_\_\_

# SUIVI INDÉPENDANT DES FORÊTS : MISE À JOUR ET ORIENTATIONS FUTURES

---

## *Observation Indépendante Mandaté dans la gouvernance forestière : Quels Impacts en République du Congo*

L'OI mandaté dans la gouvernance forestière en République du Congo, a pour principaux objectifs de :

- Faire le suivi du respect des dispositions légales réglementaires et de gouvernance.
- Formuler des recommandations sur la non application de la législation par l'administration et les entreprises privées, en vue d'améliorer la gouvernance forestière.

Depuis son déploiement l'OIM a permis de visiter 100 % des départements ayant des concessions exploitées et environ 90% concessions exploitées et 20 détenteurs de diverses autorisations de coupe/déboisement. 72 rapports d'OIM et 17 notes d'analyse ont été publiées

### **IMPACTS**

#### **Concernant les impacts l'OIM à :**

#### **Au niveau de l'administration forestière contribué à :**

- L'amélioration de l'archivage et baisse des autorisations non réglementaires (Le pourcentage de disponibilité des documents est passé de 74% en 2014 à 90% en 2019. Les autorisations non réglementaires sont passés de 34% en

2014 à 5% en 2018),

- Réduction des cas de mauvaise application des sanctions
- Épinglé des faibles taux de recouvrement des taxes et amendes

#### **Au niveau des sociétés forestières contribué à :**

- Améliorer le respect des règles d'exploitation : Le nombre infractions en lien avec les règles d'exploitation est passé de 82 en 2014 à 22 en 2019,
- Amélioration à l'accès aux données notamment en terme de disponibilité des documents au niveau des chantiers,

#### **Au niveau des sociétés forestières contribué à :**

- Une meilleure implication de la société civile
- Une augmentation de la crédibilité de la société civile dans le secteur forestier
- Un accès à l'information forestière,
- Renforcement des capacités des acteurs de la SC à l'OI, qui a donné naissance aux OIE





## **« L'Observation indépendante mandaté (OIM) et l'Observation Indépendante Externe (OIE) vont désormais mutualiser leur travail et réaliser des rapports conjoints en République du Congo »**

**Le Secrétaire Permanent du Comptoir Juridique Junior (CJJ) et Coordonnateur de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), présente ce que représente le Cadre stratégique de l'OI du Congo (OIM+OIE) – Congo L'OIM et l'OIE pour le secteur forêt en République du Congo.**

**La Stratégie de l'OI du Congo Brazzaville a été récemment validée, que représente cette validation pour la société civile et pour le secteur forêt pour le Congo ?**

La stratégie OI Congo est fondamentale pour une bonne coordination de l'OI en République du Congo. L'OI est un maillon essentiel dans la surveillance de la gouvernance des ressources naturelles en général et des ressources forestières en particulier. Quoique menée par la société civile, l'OI implique toutes les parties prenantes qui doivent s'en approprier. L'atelier de validation a constitué donc un moment important de concrétisation de la recommandation des parties prenantes formulée lors de la session du 11ème Comité conjoint de mise en œuvre de l'APV/FLEGT. Pour le secteur forêt, la validation de la stratégie OI Congo permet de définir clairement la complémentarité qu'aura l'OI-Mandaté et l'OI-Externe dans l'accompagnement de l'administration à faire respecter la législation qui encadre les forêts, le social et les droits des communautés forestières

**Avec cette stratégie, quel changement pour l'activité de l'OI au Congo ?**

La stratégie a permis de poser les bases



d'une bonne collaboration de l'OI. Désormais l'OIM et l'OIE vont mutualiser leur travail, réaliser des rapports conjoints, se compléter pour assurer une bonne couverture géographique, mobiliser des financements durables pour l'OI et conduire des actions conjointes de plaidoyer pour la prise en compte des recommandations formulées dans les rapports d'OI

**Quelles sont les prochaines étapes pour la mise en œuvre ou le déploiement de cette stratégie d'OI ?**

Les étapes futures sont la prise en compte des contributions des parties prenantes, la présentation de la stratégie OI au 15ème Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV/FLEGT (CCM), sa publication et sa mise en œuvre.





Brazzaville - 23 et 24 Mai 2022



# FGF Inside











# Forum sur la Gouvernance Forestière (FGF)

23 ET 24 MAI 2022



Cofinancé par l'Union européenne



Foreign, Commonwealth  
& Development Office



NICFI

Norway's International Climate and Forest Initiative



CIDT

CELEBRATING 50 YEARS 1972-2022



UNIVERSITY OF  
WOLVERHAMPTON



COMPTOIR JURIDIQUE JUVÉNILE



CONGO BASIN FOREST PARTNERSHIP



CABS



CIRECK



EJJLD



MAKING THE EU WORK FOR PEOPLE & FORESTS



Droit de l'homme, état de droit  
FGDH  
Gouvernance responsable



Foder  
Forêts et Développement Rural  
Pour un monde meilleur



OCDH  
Observatoire Congolais  
des Droits de l'Homme



ODDHC

## Ont contribué à la rédaction de ce numéro

### Supervision / Rédaction

Christelle **KOUETCHA**  
Tel: +237 674 672 577 / 695 576 397  
E-mail: christellekouetcha@gmail.com

### Infographie

Germain **FOTIE**  
Tel: +237 69170640 / 672172222 /  
E-mail: kingfotie@gmail.com

### Rédaction

Laureatte **BALONGANA**  
Tel: + 242 06 06 32 75 50  
E-mail: nicque\_laure@yahoo.fr

### Photographe

Jean Claude **NGOMA**